

MEMENTO

Qui peut effectuer des vacances d'enseignement ?

Limite d'âge : 67 ans, maximum 70 ans sur dérogation de la composante et de l'employeur principal.

Documents communs à fournir en cas de recrutement : copie carte vitale ou attestation de droits AMELI, RIB, autorisation de travail pour les travailleurs étrangers (hors UE, EEE et Espace Schengen).

Type d'intervenant	OUI / NON	Nombre maximum d'heures autorisées	Pièces justificatives selon le type d'activités professionnelles
Retraité	OUI Sous réserve d'avoir moins de 67 ans <u>ET</u> avoir exercé au moment de la cessation des fonctions, une activité professionnelle principale extérieure à l'université.	96h	• Formulaire de candidature • Pièce d'identité • CV • Copie du titre de pension
Etudiant en 3 ^e cycle	OUI	• 64h pour les doctorants sous contrat doctoral • 96h pour les doctorants hors statut	• Formulaire de candidature • Pièce d'identité • CV • Certificat de scolarité inscription en 3^e cycle d'études supérieures (doctorat ou équivalent)
Micro entrepreneur	OUI • Les revenus d'un micro entrepreneur peuvent être de deux natures : - Salaires - Bénéfices non commerciaux (BNC) • Les revenus annuels doivent être au maximum de <u>14 500€ sur les 3 dernières années</u> (et pas en moyenne sur les 3 dernières années).	187h	• Formulaire de candidature • Pièce d'identité • CV • 3 derniers avis d'imposition <u>complets</u> (il est possible d'anonymiser le nom et les prénoms du conjoint ainsi que ses revenus)

Type d'intervenant	OUI / NON	Nombre maximum d'heures autorisées	Pièces justificatives selon le type d'activités professionnelles
Profession libérale et travailleur indépendant	OUI Il faut être assujetti à la CFE	187h	• Pièce d'identité • Formulaire de candidature • CV • Avis CFE (cotisation financière des entreprises) • Justificatif de création d'entreprise (extrait Kbis) OU situation au répertoire SIRENE (INSEE https://avis-situation-sirene.insee.fr/)
Dirigeant d'entreprise	OUI	187h	• Pièce d'identité • Formulaire de candidature • CV • Justificatif de création d'entreprise (extrait Kbis) OU situation au répertoire SIRENE (INSEE https://avis-situation-sirene.insee.fr/) • Statuts de l'entreprise
Agent public et salarié du privé	OUI Il faut justifier d'au moins 900 heures/an (ce qui équivaut à minima à un 50 %) ou de 215 heures d'enseignements auprès d'un seul et même employeur.	187h	• Pièce d'identité • Formulaire de candidature • CV • Bulletin de salaire <u>de moins de 3 mois</u> • Attestation de l'employeur principal (base de rémunération et identification du signataires obligatoires)